



## CHARTRE D'ENGAGEMENTS POUR LA FORMATION

Une des missions du Réseau CTI est de promouvoir et réaliser des actions à caractère collectif associant ses membres.

Le Groupe de Travail «Formation» considère que l'activité «Formation professionnelle continue» des Centres tirerait bénéfice de synergies inter-CTI.

En conséquence, le «Groupe Formation du Réseau CTI» est constitué des membres signataires qui **conviennent et s'engagent à** :

1. Mutualiser les bonnes pratiques en matière d'ingénierie pédagogique et échanger sur tout projet de formation innovant et/ou exemplaire.
2. Promouvoir collectivement l'offre de Formation continue du Réseau CTI :
  - au travers des supports de communication tels que : plaquettes, catalogues formation, liens sur sites Internet ... ,
  - en utilisant l'argumentaire commercial validé et réactualisé par le Groupe formation et annexé à cette Charte.
3. Informer et consulter leurs homologues dans leur champ de compétences pour construire des prestations et/ou répondre à des appels d'offres formation pouvant avoir un caractère transversal à différents secteurs.
4. Mettre en commun les données quantitatives relatives à l'activité formation de chaque Centre, permettant d'élaborer un tableau de bord.
5. Mettre à disposition des membres du Groupe les infrastructures de formation, en fonction des disponibilités.
6. Participer activement aux réunions du Groupe qui se retrouve une fois par trimestre, sur site ou à distance (audio ou visioconférence). Afin de concourir à l'efficacité du travail collectif, les membres du Groupe s'engagent à participer à au moins trois réunions sur quatre. Ils organisent, à tour de rôle, l'accueil du Groupe.
7. Permettre à tout membre du Réseau CTI qui s'engagerait sur les termes de la présente Charte, d'intégrer le «Groupe Formation».
8. Respecter toute décision du Conseil d'Administration du Réseau CTI préalablement saisi d'une difficulté ou d'un différend sur la bonne exécution de ces engagements.